

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-550555

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8644      Société : RAM      58119

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : Hamoudine Lahcen

Date de naissance : 25/05/71

Adresse : N°231, Apt Residence Riad omariq  
Hay cheufa Aïn Chock Casablanca

Tél. : 0650791684      Total des frais engagés : 670,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**MUPRAS**

Cachet du médecin : Dr Sofia Othmani  
Gynécologue - Obstétricienne  
Bd El Qods Riad El Qods, GH2  
2<sup>e</sup> Etage, Apt 12, Aïn Chock  
Casablanca - Tél: 05 22 50 50 71

Date de consultation : 05/11/2020

Nom et prénom du malade : HASNAA NAJID      Age : 43

Lien de parenté :       Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Gynécologique obstétrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca      Le : 05/11/20

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Docteur Sofia Othmani

LOT: 13110035  
PFR: 01-2022  
PPV: 118001440016

71,00

- Membre de l'Institut International Street Medicine Institute



طبيب كلى بالجمعية الإسبانية لأبحاث الطب  
عضوة بالجمعية الإسبانية لأمراض النساء والتوليد والعقم  
عضوة بالمعهد الدولي للأبحاث الطبية

UTROGESTAN 100 mg.

30 CAPSULES  
323 275.1

P.P.V.: 80DH80

Distribué par Promopharm S.A.

900101

Casablanca, le : 05/11/2020 :

Mme NAJID HANNA

80.80

- Utrogestan 100 capsule le soir 2 boîtes.

71.00

- yodocafol 1 capsule le matin.

99.00

- Relaxium, 375 mg

60.00

x 2

- Ferplex 100 capsule le matin et le soir

T = 370,80



Dr Sofia Othmani  
Gynécologue - Obstétricienne  
Bd El Qods Riad El Qods, GH2  
2e Etage, Appt 12, Ain Chock  
Casablanca Tél: 05 22 50 50 71

Angle bd Alqods et bd de Hafra, résidence Riad Alqods GH2, Etage 2, Appart 12, Ain Chock - Casablanca  
(en face écoles Bab Andaloussse et Al Anjal)

ملتقى شارع القدس و شارع حيفا، إقامة رياض القدس GH2، الطابق 2، شقة 12، عين الشق - الدار البيضاء  
(امام مدرسة باب الأندلس و معهد الأنجال)